ANNEE 2009

BULLETIN MUNICIPAL N° 7

Le Maire et le Conseil Municipal sont heureux de vous présenter ci après le sixième bulletin qui vous retrace la vie municipale de notre commune pour l'année 2009.

Budget communal 2009:

Pour cette année, le budget de notre commune s'élève à :

- Section de Fonctionnement : 128 416 € 00

- Section d'Investissement : 94 430 € 00

Les programmes d'investissements sont les suivants :

- Enfouissement des réseaux 2ème tranche
- Eclairage Public suite à l'enfouissement des réseaux
- Carte Communale

ETAT CIVIL 2009:

Nous avons eu le plaisir d'unir dans notre commune Florence Colette RIVIERE et Franck André SARTORI LE 4 Juillet 2009.

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL:

Le Conseil Municipal s'est réuni :

- <u>Le 25 Février 2009 :</u>
 - Dissimulation des réseaux électriques Tranche 2
 - Projet de carte communale
 - Demande de subvention pour dissimulation des réseaux électriques et éclairage public
- Le 11 mars 2009 :
 - Vote du compte administratif 2008
 - Affectation des résultats 2008
 - Vote du compte de gestion 2008
 - Vote des quatre taxes locales directes 2009
 - Vote du budget primitif 2009
 - Questions diverses

- Le 27 avril 2009 :

- o Carte communale : choix des devis
- Questions diverses

Le 16 juillet 2009 :

- o Fusion EPCI Pays de Gramat et Pays de Padirac
- o Avis sur demande de certificat d'urbanisme
- Développement de la carrière de Carlucet
- Questions diverses

- Le 19 Novembre 2009 :

- Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour enfouissement des réseaux 2^{ème} tranche et Eclairage Public
- o Indemnité conseil et budget pour le Receveur Municipal
- Questions diverses

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL:

Vous avez certainement vu passer le contrôleur du PNR des Causses du Quercy pour votre assainissement individuel pour savoir s'il était aux normes. Je vous précise que si vous avez besoin de faire vidanger votre fosse, vous pouvez nous le signaler à la Mairie. Nous allons regrouper les demandes afin de pouvoir obtenir des prix de groupe.

EPCI DU PAYS DE GRAMAT:

L'intercommunalité a effectué le débroussaillage ainsi que le goudronnage sur la route de Poudurac (de chez CLAVEL à la départementale), sur le chemin de Coursac (du Lac de Pélaprat au chemin des Combes de la Damette, de la route de Gourdon à la route de Calès (Castane) et de Pounissou aux Combes de la Damette.

Nous remercions Monsieur Jean-Claude DENIMAL-CLIN pour le travail exécuté bénévolement dans les communaux (sapins), la carrière du Lac et les lacs de la Pannonie.

ECHEANCE ELECTORALE:

Nous vous rappelons que les élections régionales auront lieu en principe au mois de mars 2010.

Pour les inscriptions sur les listes électorales, n'oubliez pas de venir à la mairie avant le 31 décembre.

CARTE COMMUNALE:

La carte communale est un document d'urbanisme et doit être compatible avec les orientations des schémas de cohérence territoriale et des schémas de secteur (SCOT, Charte de PNR).

La carte communale détermine les conditions permettant d'assurer :

1 – l'équilibre entre :

- le développement urbain, qui dans le cadre de la carte communale doit s'appuyer sur les parties déjà urbanisées (application RNU)
- o le développement agricole et rural
- la protection des espaces naturels et des paysages en respectant les objectifs du développement rural
- 2 la diversité des fonctions urbaines et de mixité locale
- 3 le respect de l'environnement qui suppose une utilisation économe et équilibrée de l'espace

Par délibération, en date du 27 avril 2009, le Conseil Municipal a décidé de prendre L'ADASEA du LOT comme bureau d'études pour nous établir ce document d'urbanisme.

Les différentes étapes sont les suivantes :

- Réunion de démarrage avec le Conseil Municipal
- Diagnostic communal et élaboration de propositions
- Validation des propositions par le Conseil Municipal
- Validation du zonage et du rapport de présentation par les services de l'Etat (DDEA, Unité territoriale de Gourdon, SDAP et PNR des Causses du Quercy) puis par le Conseil Municipal
- Réunion publique d'information
- Enquête publique
- Analyse du rapport du Commissaire Enquêteur
- Approbation de la Carte Communale

Tous les propriétaires de la commune de Couzou seront informés de la réunion publique qui devrait se dérouler au cours du 1^{er} trimestre 2010.

En attendant, si des personnes sont intéressées pour inclure des parcelles dans ce projet de zonage, qu'elles veuillent bien se faire connaître à la Mairie le plus rapidement possible.

Il est bien entendu que ces parcelles doivent être viabilisées (eau, électricité, voirie moins de 100 m).

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX 2EME TRANCHE ET ECLAIRAGE PUBLIC:

Les travaux d'enfouissement des réseaux 2^{ème} tranche et l'éclairage public vont commencer dans le courant du 1^{er} trimestre 2010.

DEMANDES DE PASSEPORTS:

Nous informons la population que depuis le 7 avril 2009, certaines mairies ne sont plus habilitées à recevoir les demandes de passeports.

En effet, depuis la mise en place du passeport biométrique, les usagers peuvent faire établir leur passeport, indépendamment de leur domicile, dans la commune de leur choix, dès que celle-ci est dotée d'un dispositif de recueil des dossiers.

Dans le Département du LOT, les communes habilitées sont les suivantes : CAHORS, CAJARC, CASTELNAU MONTRATIER, FIGEAC, GOURDON, GRAMAT, PUY LEVEQUE, SAINT CERE et SOUILLAC.

Les tarifs sont les suivants :

- Passeport adulte 18 ans et plus : 89 € ou 88 € si deux photographies fournies
- Passeport mineur de 15 à 17 ans : 45 € ou 44 € si deux photographies fournies
- Passeport mineur de moins de 15 ans : 20 € ou 19 € si deux photographies fournies

Les pièces à joindre pour le dossier sont les suivantes :

- 2 justificatifs de domicile (exemple : électricité et téléphone moins de 3 mois)
- 1 acte de naissance moins de 3 mois
- 1 timbre fiscal suivant les tarifs ci dessus
- 2 photos normes passeports

RECENSEMENT AGRICOLE:

Le prochain recensement agricole démarrera à l'automne 2010.

Les recensements agricoles s'effectuent tous les 10 ans, le dernier a eu lieu en 2000

Il s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations Unies.

Cette opération est couverte par le secret statistique.

<u>ORDURES MENAGERES :</u>

Le système de collecte des ordures ménagères est bien mis en place. Encore quelques problèmes pour cette collecte.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de plier les cartons avant de le mettre dans le container vert.

Bien trier coûtera moins cher au contribuable.

Nous vous rappelons également que la déchetterie de Gramat est ouverte :

- Lundi et Jeudi : de 14 h à 18 h

- Mardi, Mercredi et Vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Nous vous adressons ci-après un document établi par le Syndicat mixte du Pays de Gourdon pour rappeler certaines règles à respecter.